

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 DAC 675** Subvention à l'association The Ownerz ( Ivry-sur-Seine 94).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association The Ownerz ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement à l'association The Ownerz dont le siège social est situé 91 rue Mirabeau – 94200 Ivry-sur-Seine, pour l'organisation de Barcelona's Finest en 2011. 2011\_00046 18484

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.